

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 JUN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 030/2013 : "tarifs restauration scolaire 2013/2014".**

**TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Mme BATAREAU présente le rapport.

En date du 17 décembre 2010, puis du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal a été appelé à délibérer respectivement afin d'attribuer le marché de fourniture de repas et de fixer les tarifs des repas.

Comme convenu lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, les tarifs de restauration scolaire étaient réévalués en début d'année, pour faire suite à l'attribution du marché prenant effet en 2011.

Pour des raisons administratives, il apparaît plus simple de réévaluer les tarifs au printemps, applicable en début d'année scolaire. Il est donc proposé au Conseil d'augmenter les tarifs du taux d'inflation constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (1.3%).

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Ext.
<u>Tarifs actuels</u>	1,35	1,73	2,29	2,76	3,17	3,84	7,5
<u>Proposition</u>	<b>1,37</b>	<b>1,75</b>	<b>2,32</b>	<b>2,79</b>	<b>3,21</b>	<b>3,89</b>	<b>7,60</b>

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Vu les délibérations n°56/2010, n°1/2011 et n° 06/2012,

Considérant qu'il convient d'augmenter les tarifs du taux d'inflation constaté au 1er janvier 2013 (1.3%)

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**FIXE** les tarifs de restauration scolaire comme suit

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Ext.
<u>Tarifs 2013-2014</u>	<b>1,37</b>	<b>1,75</b>	<b>2,32</b>	<b>2,79</b>	<b>3,21</b>	<b>3,89</b>	<b>7,60</b>

DIT que cette mesure prendra effet au 2 septembre 2013